# REGLEMENT PARTICULIER DE COURSE

***Art. 1 - Organisation***
*La Coppa Bernocchi 99e est organisé par la Unione Sportiva Legnanese 1913 Via M. Quadrio 22-20025 Legnano, tél. / Fax 0331 548 378, responsable Damiani Roberto mob. 335 7178810, e-mail u.s.legnanese@virgilio.it - info@uslegnanese.it. En conformité avec les règlements de l'Union Cycliste Internationale. La course prend lieu le 14 Septembre 2017.*

***Art. 2 – Typologie de course***
*Le course est donnée à la catégorie Hommes Elite et est inscrit au calendrier de l'UCI Europe Tour dans la catégorie 1.1. Conformément aux règles de l'UCI qui confère les points suivants: 125,85,70,60,50,40,35,30,25,20,15,10,5,5,5,3,3,3,3,3,3,3,3,3,3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite.*

***Art. 3 - Participation***
*Conformément à l'art. 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est accordé les équipes suivantes:*
*UCI Pro Teams (max 50%)*
*Equipes Continentales Professionnelles UCI*
*Equipes Continentales UCI*
*Equipes nationales*
*Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, les équipes sont composées d'un minimum de cinq (5) et un maximum de huit (8) coureurs. Dans tous les cas, l'organisation, afin de protéger l'image et la réputation de leur course, se réserve le droit de refuser le départ, des coureurs ou groupes sportifs que de leurs propres actes ou les déclarations s'avérer moins les principes du fair-play, et les engagements pris en vertu du paragraphe 1.2.079 du règlement UCI. En outre, dans le cas où les coureurs ou le groupe sportif ne sont pas, dans le cadre de l'événement, avec les principes visés au présent paragraphe, l'organisateur, en accord avec le Conseil des commissaires se réserve le droit de les exclure de la course à tout moment .*

***Art. 4 - Permanance***
*La permanance a lieu le 12 Septembre 2017, a partir de 14,00 a 18,00 au Comune di Lissone, via Gramsci.*
*Confirmation des partants et le retrait des numéros par les responsables d'équipes et chefs d'équipe, organisé conformément à l'art. 1.2.087 du règlement UCI, en présence du College des Commissaires aura lieu au Secrétariat de 15,00 à 16,45 le jour.*
*La réunion technique du College des Commissaires avec les responsables des Equipes aura lieu de 17.00*

***Art. 5 - Radiocoourse***
*Les informations de la course sont transmises sur la fréquence 149 850 MHz.*

***Art. 6 – Voiture Neutre***
*Le service d'assistence neutre est assuré par TEAM PREVITALI, avec 3 voitures.*

***Art. 7 - Délai***
*Sont classés tous les coureurs arrivés dans un délai de 8% par rapport au temps du vainqueur. Le délai peut être augmenté dans des circonstances exceptionnelles decidè par le College des Commissaires en accord avec l'Organisateur.*

***Art. 8 - Prix***
*Les prix sont attribués aux 20 premiers coureurs ainsi classés.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *1° Euro 5.785,00* | *2° Euro 2.895,00* | *3° Euro 1.445,00* | *4° Euro 715,00* | *5° Euro 580,00* |
| *6° Euro 433,00* | *7° Euro 433,00* | *8° Euro 287,00* | *9° Euro 287,00* | *10° Euro 147,00* |
| *11° Euro 147,00* | *12° Euro 147,00* | *13° Euro 147,00* | *14° Euro 147,00* | *15° Euro 147,00* |
| *16° Euro 147,00* | *17° Euro 147,00* | *18° Euro 147,00* | *19° Euro 147,00* | *20° Euro 147,00* |

*Pour un total de Euro 14477,00*

***Art. 9 - Sprint Intermediaire et GPM***
*Sprint Intermediaire "Ugo Colombo" au km 1,100 San Giorgio su Legnano et "Libero Ferrario" au km 13.450 Parabiago - GPM avec point 2°, 4°, 6° chaque passage point 5-3-1 a "Morazzone cima Caramamma".*

***Art. 10 – Control antidopage***
*Se deroule en respect des règlements de l'UCI qui s'appliquent dans leur intégralité, et les dispositions du droit italien dans le Castello Visconteo - Legnano via Toselli 1.*

***Art. 11 – Ceremonie protocolaire***
*Conformément à l'art. 1.2.112 du règlement UCI doit être présent lors de la cérémonie officielle, les coureurs suivants: le top 3 de 99 ° Coppa Bernocchi. Le gagnant de la compétition apparaîtra également dans la salle de presse après la cérémonie officielle.*

***Art. 12 - Sanctions***
*S'appliquent les tableaux des infractions et des sanctions du reglement de l'UCI.*

***Art. 13 - Informations technique***
*La course se déroule conformément aux tableaux ci-joints: kilométrage plan général et l'altimétrie général et les trois derniers kilomètres, les hôpitaux de dislocation, l'emplacement, la zone de départ et la zone d'arrivée.*

***Art. 14 - Enregistrement***
*Doivent être adressées à:. Unione sportiva Legnanese 1913 Via M. Quadrio 22-20025 Legnano, tél / fax 0331 548 378, mob. 335 7178810, e-mail u.s.legnanese@virgilio.it - ufficiostampa@uslegnanese.it le plus tard au 11 Septembre, 2017 en utilisant les bulletins d'engagement d'inscription, dûment remplis et signés par les groupes sportifs.*

***Art. 15 - Départ***
*Le rassemblement de départ des coureurs, avec feuille de signature, est prévue entre le 9h45 et jusqu'à 11h25 du 14 Septembre 2017, au Piazza San Magno Legnano. Le depart neutralisè sera donnè a 11h35 avec une zone neutralisè de 1,900 km.*
*Depart reèl 11h45.*

***Art. 16 - Véhicules***
*Chaque équipe ne peut avoir plus d'une voiture dans la course. Peuv également suivre la course seulement les gens enregistè au moment du retrait par le propriétaire de la marque du véhicule respectif. Toutes les modifications et les ajouts doivent être notifiées à la direction d'organisation.*
*Les conducteurs de voitures et motos accrédités doivent se conformer aux dispositions du Règlement de l'UCI, et en tout cas les règles du code de la route. Ils doivent également se conformer aux dispositions de la direction d'organisation et de ses employés. Ne peuv pas suivre la course des gens qui n'ont pas reconnu par les organisateurs et les fonctions liées à divers services, les gens vont de moins de la limite d'âge. Tous les véhicules doivent être équipés avec radio pour recevoir course radio.*

***Art. 17 - Raviteillement***
*Et mis en place un zone fixe de raviteillement en Caronno Varesino - Carnago (Va).*

***Art. 18 - Ecologie***
*Il rappelle à tous les responsables d'equipes et leurs athlètes, qu'ils doivent se conformer aux conditions générales relatives à l'écologie et la protection de l'environnement, la prévention du lancement de bouteilles et de sacs sur la voie avant et après la zone de ravitaillement, où sera une fixè zone de collecte de déchets.*

***Art. 19 – Deviation des Voitures***
*La deviation des voitures (200 mt. Entrant en ligne de la gauche) est obligatoire pour tous les véhicules, sauf ceux de la Direction de l'Organisation des commissaires, le service médical.*

***Art. 20 - Services médicaux***
*Le service médical à la suivante sera faite par le médecin désigné assistè du personnel qualifié à bord de trois ambulances qui un centre mobile de réanimation.*

***Art. 21 - Direction de Course***
*Les fonctions du Directeur de Course est effectuè par Monsieurs Giuseppe Rivolta et Graziano Porta.*

***Art. 22 - Responsabilité***
*Aucune responsabilité de quelque nature est dirigé par l'Organisateur de tout dommage causé par des événements qui se sont produits avant, pendant et après la course pour les spectateurs et les gens en général, même si elle n'a rien à faire avec la course.*

***Art. 23 - Droits et devoirs***
*Les coureurs participant à la compétition doivent être conscients de leurs droits et des sanctions sportives en cas de violation ou de fraude.*

***Art. 24 - Direction de Course.***
*La course se déroule sous la supervision du directeur d'organisation qui a le pouvoir de prendre, en accord avec le président du College des Commissaires, toute décision qu'il juge nécessaire pour assurer le bon déroulement de la course et maintenir la sécurité des participants. Le président du Conseil des commissaires, avec la coopération des autres composants du College Jury, prend en charge la gestion et le contrôle de la conduite sportive.*

***Art. 25 - Mentions légales***
*Pour chaque cas non prévu règlements de l'UCI sont applicables, FCI et les dispositions du droit italien.*